

La Vacherie

Décembre 2023

N° 35

Bulletin réalisé par le conseil municipal de La Vacherie

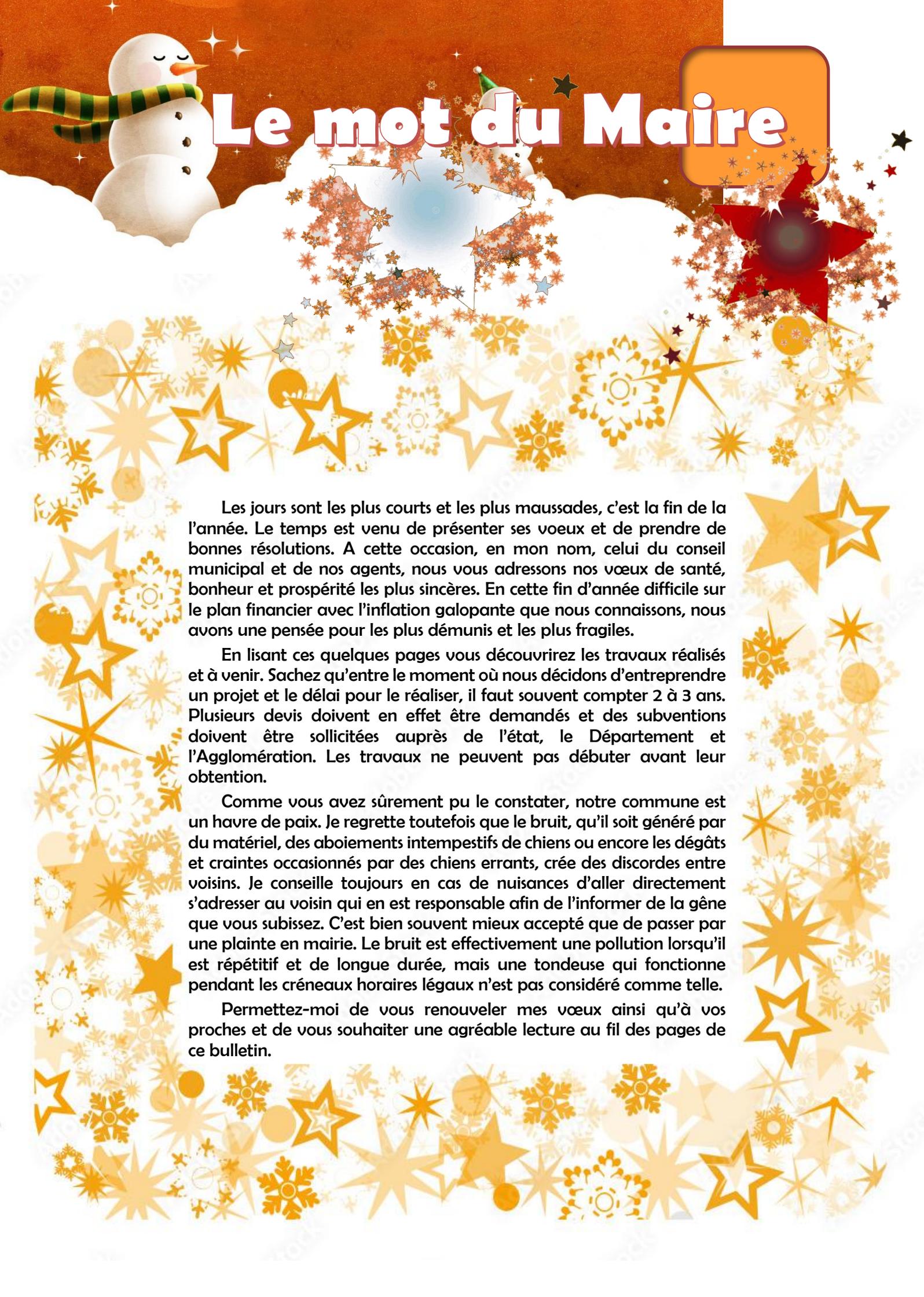
Happy New Year



*Bonne année à vous ainsi
qu'à ceux que vous chérissez.*

*Que cette nouvelle année
vous apporte bonheur,
chance et une bonne santé.*





Le mot du Maire

Les jours sont les plus courts et les plus maussades, c'est la fin de l'année. Le temps est venu de présenter ses voeux et de prendre de bonnes résolutions. A cette occasion, en mon nom, celui du conseil municipal et de nos agents, nous vous adressons nos vœux de santé, bonheur et prospérité les plus sincères. En cette fin d'année difficile sur le plan financier avec l'inflation galopante que nous connaissons, nous avons une pensée pour les plus démunis et les plus fragiles.

En lisant ces quelques pages vous découvrirez les travaux réalisés et à venir. Sachez qu'entre le moment où nous décidons d'entreprendre un projet et le délai pour le réaliser, il faut souvent compter 2 à 3 ans. Plusieurs devis doivent en effet être demandés et des subventions doivent être sollicitées auprès de l'état, le Département et l'Agglomération. Les travaux ne peuvent pas débuter avant leur obtention.

Comme vous avez sûrement pu le constater, notre commune est un havre de paix. Je regrette toutefois que le bruit, qu'il soit généré par du matériel, des aboiements intempestifs de chiens ou encore les dégâts et craintes occasionnés par des chiens errants, crée des discordes entre voisins. Je conseille toujours en cas de nuisances d'aller directement s'adresser au voisin qui en est responsable afin de l'informer de la gêne que vous subissez. C'est bien souvent mieux accepté que de passer par une plainte en mairie. Le bruit est effectivement une pollution lorsqu'il est répétitif et de longue durée, mais une tondeuse qui fonctionne pendant les créneaux horaires légaux n'est pas considérée comme telle.

Permettez-moi de vous renouveler mes vœux ainsi qu'à vos proches et de vous souhaiter une agréable lecture au fil des pages de ce bulletin.

Permanences mairie

Happy New Year

lundi de 16 H à 19 H. / Jeudi de 16 H à 18 H

Courriel: mairie.vacherie@gmail.com

Site Internet: www.la-vacherie.fr

TEL: **02.32.50.40.83**

Vous pouvez nous joindre :

- **Le Maire :** Jean-Claude COURANT au : 02.32.50.46.97
- **1er Adjoint:** Jean-Luc GUITTARD au : 06.69.58.39.07
- **2^{ème} Adjoint :** François DRANCEY au : 06.16.75.88.35
- **3^{ème} Adjoint :** Audrey LE ROUSSEAU au : 06.24.52.35.69



Communauté d'Agglomération Seine-Eure

Du Lundi au Vendredi de 9H. à 17H. au : **02.32.50.85.50**

Site internet : <https://www.agglo-seine-eure.fr/>



Numéros et adresses utiles

SIVOS de la Chapelle-du-Bois-des-Faulx et d'Emalleville :

Site internet : <http://emallevillechapelletoutemonecole.com>

Email : ecole-lachapelle-emalleville@outlook.fr

Gendarmerie TEL : 02.32.40.19.17 - 95 Rte de la Haye le Comte 27400 Louviers

(Pour des faits qui concernent les nuisances sonores, les problèmes de voisinage...)

Numéro d'urgence : 17 (Il sert à relater des faits graves, accidents, incendie, agressions, cambriolages...)

ENEDIS : Dépannage

TEL : 09.72.67.50.27.

EAU « Veolia »

TEL : 08.11.90.08.00

France –Télécom

TEL : **3900** pour la ligne fixe

SAMU

TEL : **15**

Pompiers

TEL : **18**

Etat civil

MARIAGES

Noms et prénoms des conjoints	Date
LEMERCIER Franck, Pierre	22/04/2023
LOQUET Virginie, Elisa, Anna	

NAISSANCES

Noms et Prénoms	Date
LEFEBVRE Agathe, Valérie, Michèle	13/05/2023
LEGER Swan, Dawson	05/09/2023
QUAILLET LIM Capucine, Maria-Teresa, Rajamani	28/02/2023
MARTIN D'ALENÇON Hailey	26/09/2023
PATTYN Capucine	14/10/2023
MARTIN Swailey	30/10/2023

DECES

Noms et Prénoms	Date
CHEVALLIER épouse LEROY Françoise, Nicole	27/12/2022
SABRI Naserdine, Francis	25/02/2023

Nouveaux arrivants



Civilité	Nom de famille	Prénom	Adr postale
Madame	BANTWELL	Marie-Laure	14 RUE DES SOURCES
Madame	MERIEL	Brigitte	2 RUE DES HAIES
Monsieur	MERIEL	Jacky	
Monsieur	OSMONT	Antoine	3 ROUTE D HONDOUVILLE
Madame	PÉGÉ	Camille	
Madame	BRICOUT	Amandine	4 RUE DU CALVAIRE
Monsieur	DELAUNOIS	Florentin	

Ceux qui sont partis

Civilité	Nom de famille	Prénom	Adr. Postale
Monsieur	PERRIMON	Marcel	1 route du Hom



Le budget

DEPENSES	
FONCTIONNEMENT	
CHARGES A CARACTERE GENERAL	78 645
CHARGES DE PERSONNEL	39 109
ATTENUATION DE PRODUITS	6 500
AUTRES CHARGES DE GEST. COURANTE	131 935
CHARGES FINANCIERES	180
AMORTISSEMENTS	17 207
TOTAL FONCTIONNEMENT	273 576
INVESTISSEMENT	
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	4 030
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES (S.I.E.G.E.)	35 185
IMMOBILISATIONS (TRAVAUX)	60 335
RESTES A REALISER N-1	80 467
TOTAL INVESTISSEMENT	180 017
RECETTES	
FONCTIONNEMENT	
IMPOTS ET TAXES	178 911
DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	39 465
PRODUIT ET SERVICES	1 200
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	54 000
TOTAL FONCTIONNEMENT	273 576
INVESTISSEMENT	
AMORTISSEMENTS	17 207
DOTATIONS, FONDS DIV. ET RESERVES	4 335
SUBVENTIONS D'INVESTIS.	55 172
SOLDE D'INVESTISSEMENT REPORTE	103 303
TOTAL INVESTISSEMENT	180 017

Propreté publique

Déchetterie d'Hondouville

Horaires d'ouverture :

Horaires hiver :

1^{er} Novembre au 31 Mars

-le lundi de 14h à 17h

-le mercredi de 14h à 17h

-le samedi de 9h à 11h30 et de 14h à 17h

Horaires été :

1^{er} Avril au 31 Octobre

-le lundi de 14h à 17h

-le mercredi de 14h à 17h

-le samedi de 9h à 11h30 et de 14h à 17h

Le Tri sélectif et les déchets

Si votre bac jaune déborde

Depuis 2021 vous êtes équipés de poubelles jaunes pour le tri des déchets. Si celle-ci s'avérait trop petite vous avez la possibilité de déposer dessus un sac transparent acheté par vous-même, contenant vos emballages à recycler. Pour les familles de plus de cinq personnes, il est possible de demander une seconde poubelle jaune.

A partir de janvier 2024 il faudra séparer les déchets organiques, des déchets ménagers. Hormis les restes de viande et de poisson qui devront rester dans la poubelle à déchets ménagers, les autres devront être déposés dans la poubelle à déchets verts.

Concernant les collectes, elles seront dès janvier 2024, effectuées une fois tous les quinze jours, le même jour. Ceci pour toutes les communes rurales. Dans les cœurs de ville et les communes de plus de 2000 habitants, dotées de logements locatifs, celles-ci auront lieu toutes les semaines.

Une quinzaine de communes, dont celle de la Vacherie, se sont opposées à ce nouveau calendrier de collectes voté par l'Agglomération Seine-Eure, se justifiant par le fait que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est la même pour toutes les communes de la CASE, mais pas le service rendu.

Attention au tri mal effectué !

ALERTE QUALITÉ COLLECTE

Le bac pour les **végétaux** n'est **PAS UNE POUBELLE !**

Le centre de traitement qui valorise les végétaux en compost alerte sur la mauvaise qualité des collectes effectuées en porte à porte chez les habitants : présence de sacs et godets en plastique, pierres, canettes, ordures ménagères, déchets divers...

Acceptés (✓) : Gazon, Feuilles mortes, Équarrissage des légumes / fruits, Petits branchages (- de 30cm de diamètre)

Non acceptés (✗) : Ordures, Pots, Godets, Cailloux, Sacs, Terre

Les bacs à déchets végétaux mal utilisés ne seront plus collectés après 2 constatations.

Une question ? proprete.urbaine@seine-eure.com | 02 32 50 85 64

Acceptés (✓) : Gazon, Feuilles mortes, Petits branchages (- de 30cm de diamètre), Epluchures de légumes / fruits

Non acceptés (✗) : Ordures, Pots, Godets, Cailloux, Sacs, Terre

Une question ? proprete.urbaine@seine-eure.com | 02 32 50 85 64

Les travaux

Restauration de l'église



Comme évoqué dans le numéro de décembre 2022, nous avons fait remplacer par un maître verrier de Pont de l'Arche, les vitraux de l'Eglise qui étaient en très mauvais état. Deux d'entre eux, situés en opposition dans la nef, sont incrustés de médaillons dont l'un représente St Germain, patron de l'Eglise et l'autre St Eustache. Tous sont protégés par des grilles en laiton.

Nous avons également fait intervenir une entreprise du Morbihan, spécialisée dans la restauration d'objets et de mobilier d'art, pour décaper la peinture blanche qui recouvrait le retable, les statues et l'autel et ainsi laisser apparaître la magnifique polychromie d'origine. Les deux petites statues situées au-dessus des deux petits autels à droite et à gauche de la nef ont également retrouvé leur lustre d'antan.

Le plancher bois qui avait été installé au pied de l'autel s'était fragilisé avec l'humidité du sol. Nous avons donc décidé de l'enlever et de le remplacer par des tommettes anciennes.

Tous ces travaux ont été subventionnés en grande partie par l'état, le Département, l'Agglomération Seine-Eure et dans une moindre mesure, par quelques généreux donateurs. Ils n'ont rien coûté à la commune.



Création d'un terrain multisports et d'un parcours de santé

149 habitants, soit environ 70 foyers de la commune ont répondu en faveur de l'implantation d'un terrain de sport en lieu et place de l'ancienne déchèterie, située route d'Amfreville à « La Couette », lors du sondage que nous avons lancé en avril 2021. Le conseil municipal a donc décidé de lancer une étude en vue de l'implantation d'un city stade pour la pratique de sports collectifs tels que basket Ball, handball ou football. Le projet prévoit également la création d'une piste d'athlétisme de 330 mètres et un parcours de santé équipé de dix agrès. L'accès à cet ensemble sportif se fera par un portillon à ouverture par carte magnétique. Plusieurs entreprises ont été contactées afin d'obtenir des devis pour le terrassement et les agrès et le city stade, mais le montant de l'opération dépassant les 100 000 €, nous sommes dans l'obligation de procéder via un



appel d'offre.

L'agglomération Seine-Eure dispose d'un service dédié pour cela, nous lui confierons donc cette tâche. Le Sous-Préfet des Andelys a été convié à la mairie pour une présentation du projet. Il nous a assuré qu'une subvention de l'ordre de 35 à 40 % pourrait nous être accordée par l'état. Le Département et l'Agglomération Seine-Eure pourront également financer une partie du projet.

La fibre optique



Après plusieurs années consacrées à l'installation des câbles, l'accès à la fibre est enfin opérationnel sur notre commune. Vous êtes nombreux à y avoir accédé à présent même si pour certains cela n'a pas été simple. Certains fourreaux étaient écrasés ou bouchés et la démarche pour remédier à ce problème était différente selon que le problème était situé sur le domaine public ou privé.

Dans le cas d'un problème sur le domaine public, la société Orange étant responsable du génie, elle doit faire le nécessaire. Toutefois si votre fournisseur d'accès internet est une autre société et qu'elle s'aperçoit d'un problème, c'est à elle de prévenir Orange que les fourreaux sont inexploitable et non au propriétaire.

Si le problème est situé une propriété privée, c'est au propriétaire de repasser un fourreau à ses frais.

Règles sur les clôtures

Le 29 juin 2023 l'Agglomération Seine-Eure a pris une délibération modifiant le PLUi-H afin que toute création ou remplacement d'une clôture fasse l'objet d'une demande d'autorisation par le biais d'une déclaration préalable en mairie. J'ai été le seul à voter contre ce règlement. Il est évident qu'il ne faut pas faire n'importe quoi quand on souhaite clore son terrain, mais lorsque que la réglementation devient trop restrictive cela engendre des travaux sauvages sans autorisation.

Ce nouveau règlement prévoit 3 secteurs où les contraintes sont différentes. Celui qui s'applique à la Vacherie est le secteur champêtre, il correspond aux communes rurales. Le végétal et les essences locales doivent donc être prédominants. Le secteur intermédiaire se caractérise par des espaces bâtis à dominante résidentielle où la perception des jardins est représentative. Dans ce secteur une cohérence paysagère est recherchée. Dans le secteur urbain il s'agit de structurer le bâti autour des espaces publics avec l'implantation d'éléments maçonnés et murs sur rue.

Sur le secteur champêtre qui nous concerne, la hauteur des clôtures est limitée à 1.80 m, les haies doivent être composées d'essences locales diversifiées, les dispositifs en matériaux naturels, tels que ganivelles, lisses



en bois non jointives, gabion de tonalité pierre locale, grillages simple torsion en métal galvanisé ou les treillis soudés verts ou gris, doublés idéalement d'une haie, les grilles en acier non festonnées, les murs en matériaux traditionnels tels que pierrecalcaire, silex, brique, grés, torchis, bauge, pans de bois surmontés d'un chaperon en brique, tuiles ou pierres, sont à privilégier. Les soubassements béton sont interdits et les poteaux doivent être de la même teinte que le grillage.

Les murs bahuts en matériaux traditionnels d'une hauteur comprise entre 0.70 et 1m surmontés ou non d'un dispositif à

claire-voie (sauf treillis soudé), doivent comporter des ouvertures de 15 X 15 cm tous les 10 mètres.

En ce qui concerne les limites séparatives, la hauteur est limitée à 2 mètres hormis les 3 premiers mètres en partant domaine public, qui eux doivent être de la

même hauteur que la clôture en limite d'emprise publique.

Pour tous vos projets de clôtures, appelez M. Florian Durel responsable du service urbanisme au : **02 76 46 02 27** ou M. Charlier, vice-Président à l'urbanisme de l'Agglomération Seine-Eure au :

02 32 50 89 55 ou **02 32 63 63 17**.

Programmation des travaux 2024



Depuis déjà plusieurs années, nous veillons à effectuer des travaux de rénovation sur nos édifices. C'est pourquoi nous envisageons de poursuivre la restauration des statues de l'église. Elles seront ainsi décapées et retrouveront leurs couleurs d'origine et leur lustre d'antan.

Nous projetons également de continuer à enfouir les réseaux électriques, orange et quand cela est possible, la haute tension, mais ce programme doit être décidé par ENEDIS.

Les autorisations d'urbanisme

Tous travaux de rénovation, d'agrandissement ou de construction nécessitent une déclaration en mairie. Pour se faire, vous disposez d'un outil numérique le : **GNAU** <https://gnau.seine-eure.fr/gnau/#/>, vous pouvez toujours déposer vos formulaires papier en mairie également.

Différents formulaires existent en fonction des travaux que vous souhaitez réaliser :

DP = Déclaration préalable - PC= Permis de construire.

Ils sont téléchargeables et remplissables en ligne sur le site : <https://www.service-public.fr>.

Vous pouvez également les demander en mairie.

Renseignez-vous en mairie pour obtenir les renseignements nécessaires à vos travaux.



Quelles autorisations, pour quels travaux ?

DP : Déclaration Préalable
PC : Permis de Construire

TOIT

Tuiles (réfection de toiture) : **DP**

Auvent, préau

- < 5 m² : aucune formalité
- < 20 m² : **DP**
- > 20 m² : **PC**

Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation

- < 5 m² : aucune formalité si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti
- < 20 m² : **DP**

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)

- Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : aucune formalité
- Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m² : aucune formalité
- Surélevée et/ou avec fondations profondes < 20 m² : **DP**
- Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20 m² : **PC**

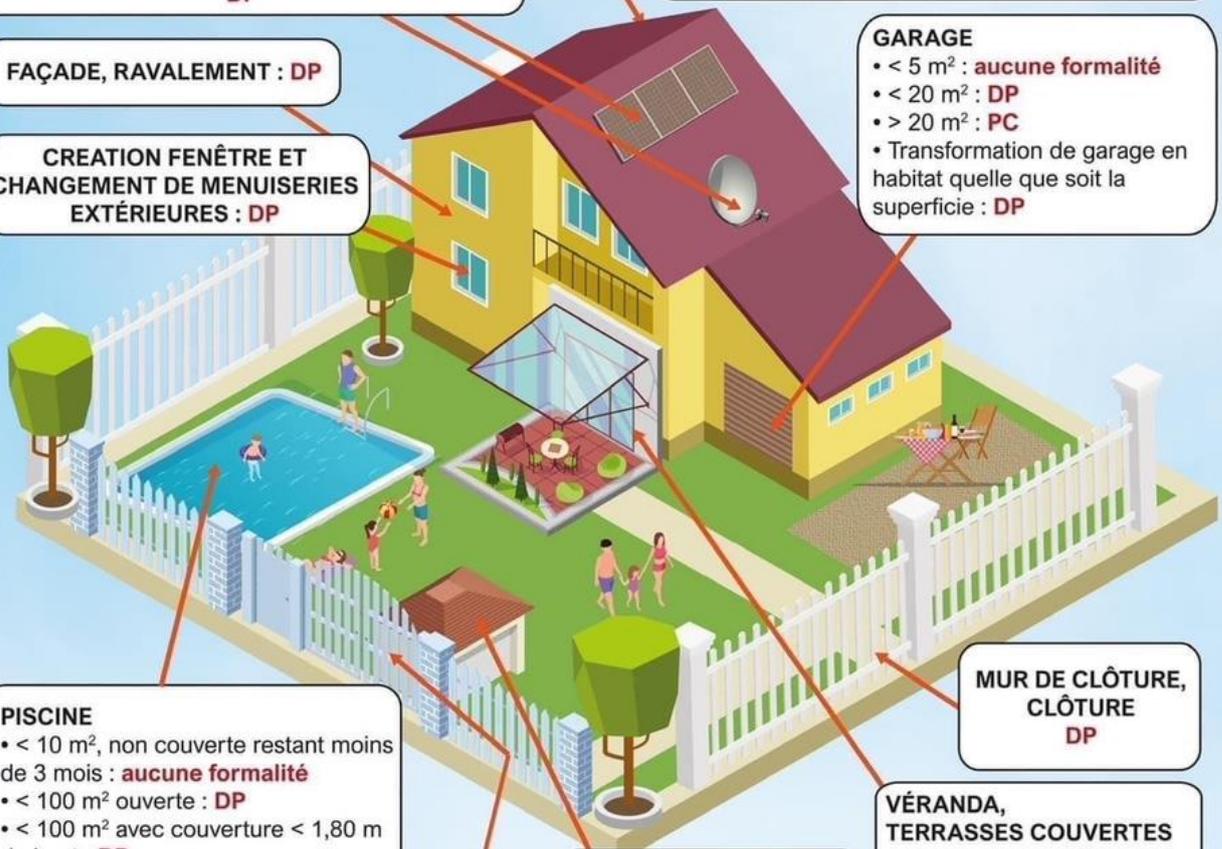
PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX :
DP

FAÇADE, RAVALEMENT : **DP**

CREATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTÉRIURES : **DP**

GARAGE

- < 5 m² : aucune formalité
- < 20 m² : **DP**
- > 20 m² : **PC**
- Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : **DP**



PISCINE

- < 10 m², non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité
- < 100 m² ouverte : **DP**
- < 100 m² avec couverture < 1,80 m de haut : **DP**
- > 100 m² et/ou de haut et/ou local technique > 20 m² : **PC**

PORTAIL
DP

CABANE BOIS OU BÉTON

- < 5 m² : aucune formalité
- < 20 m² : **DP**
- > 20 m² : **PC**

MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE
DP

VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES

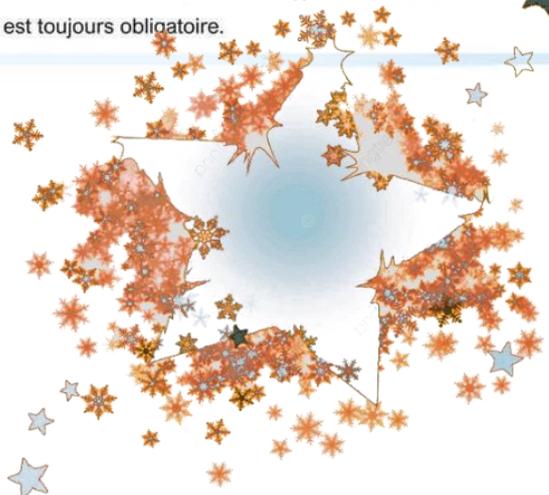
- < 5 m² : aucune formalité
- < 40 m² : **DP**
- > 40 m² : **PC**

DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :

- Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m².
- Pour une extension supérieure à 20 m² il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m².

Attention : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

Services en ligne sur Service-Public.fr



Manifestations

Le repas des aînés



Chaque année nous organisons le Repas des aînés. Cependant en raison de l'épidémie de COVID 19, cette manifestation n'a pas pu avoir lieu pendant deux ans, mais nos anciens ont pu retrouver ce moment de convivialité au mois de janvier 2023 avec un repas servi au restaurant *Les deux sapins* à Cailly-sur-Eure. Je remercie d'ailleurs Monsieur Eric Juelle pour son accueil autant que pour la qualité et le choix des plats qui furent très appréciés des 50 convives. Cela a permis de se retrouver dans une ambiance

L'Armistice

La commémoration du 11 novembre est un devoir de mémoire à perpétuer de façon à ne pas oublier que nos aînés se sont battus pour que notre pays, la France, reste libre ; se souvenir aussi, pour sensibiliser nos jeunes afin que les conflits ne se reproduisent pas. Cette année, comme les précédentes nous avons accueilli l'association des anciens combattants d'Hondouville, Houetteville et la Vacherie ainsi que les maires et conseillers de ces villages. La commune de La Vacherie a offert le café à toutes les personnes présentes au monument aux morts. Nous avons remarqué depuis plusieurs années que de plus en plus de jeunes assistent à cette cérémonie, ce qui dénote une prise de conscience de la jeune génération. Les deux guerres ont été une catastrophe pour la France, souhaitons que cela n'arrive plus jamais.

Arbre de Noël 2022

Cette fois les enfants ont enfin pu retrouver la joie de rencontrer le père Noël lors de l'arbre de Noël organisé par le conseil municipal le 17 décembre 2022. Outre cela, petits et grands ont apprécié les chocolats, jus de fruits et le café qui ont été mis à leur disposition dans la salle de réception de la mairie. La distribution des jouets par le père Noël a eu lieu entre 16h et 17h, mais les familles qui n'étaient pas disponibles, ont pu retirer les cadeaux en mairie jusqu'à la fin du mois de janvier 2023.

conviviale, entre habitants des différents hameaux.

Il est devenu plus compliqué d'organiser cette manifestation car certains restaurants ont fermé, d'autres ne sont pas en capacité d'accueillir une cinquantaine de convives ou encore ne souhaitent pas servir le dimanche midi.

Nous allons donc réfléchir à une nouvelle organisation pour les années à venir, comme déplacer le repas à un samedi midi ou bien s'éloigner un peu plus des restaurants habituels.

Nous vous rappelons toutefois qu'il est obligatoire, compte tenu de l'arrêté municipal 2020-11, d'être âgé de plus de 65 ans au 31 décembre de chaque année, d'avoir sa résidence principale dans la commune et d'être votant à la Vacherie pour pouvoir bénéficier de ce repas gratuitement.



Fête des écoles

En 2023, la direction de l'école d'Hondouville a souhaité modifier l'organisation de la remise des prix. C'est ainsi que différents créneaux horaires ont été mis en place en fonction des classes. Durant toute la durée des remises de prix, une exposition baptisée « Tous au cirque » est restée accessible dans la salle de motricité en maternelle. L'événement a eu lieu le 30 juin pour l'école de la Chapelle-du-Bois-des-Faulx, et celle d'Emalleville. Comme d'habitude, ces manifestations étaient très attendues par les enfants et leurs parents.

Vente de bois

Les aléas climatiques de ces derniers mois ayant provoqué des crues et décrues de la mare de Carcouet, les berges déjà fragilisées par les galeries creusées par les rats, se sont effondrées, provoquant la chute d'un arbre dans la mare. Nous avons donc procédé à l'abattage de celui-ci et d'un autre qui menaçait de le suivre. Suite à cela nous avons organisé la vente du bois récolté en deux lots. Treize personnes se sont

déclarées intéressées. Monsieur Stéphane Rolland a été désigné pour procéder au tirage au sort qui a permis de les départager, le 6 février 2023. Monsieur Coreia et Monsieur Lecherbonnier, habitants de Verdun, en ont été les bénéficiaires.



Acquisition de matériel



Afin de remplacer l'ancien tracteur acquis d'occasion il y a plus de 20 ans, nous avons commandé en avril 2021 un nouveau tracteur neuf de la marque *Iseky*, chez l'entreprise Saint Etienne située à Boos. Il nous a été livré en septembre 2021 mais n'était pas équipé du bon chargeur, par la suite une anomalie a été détectée sur la boîte de vitesse. L'engin étant sous garantie, la société est venue le chercher en juillet 2022 pour le faire réparer et par la même occasion remplacer le chargeur. Les pièces défectueuses ne leur ont cependant été livrées qu'en janvier 2023. Nous n'avons donc récupéré notre matériel qu'en février 2023. Nous espérons qu'après tous ces contre-temps notre tracteur nous rendra grand service.

Le transport à la demande



Le Flexibus est un transport à la demande pour les habitants des communes de l'Agglomération Seine-Eure. Il est possible de le commander deux heures avant le départ choisi. Des arrêts sont prévus sur la Vacherie, rue de la Mare Méranger, RD 112, Place de la Mairie, au

Hom à l'abribus ainsi qu'au carrefour de la rue du Moulin de Landres et de la route d'Hondouville à l'abribus. Ce transport vous dépose aux endroits de rabattements tels que Rendez-vous bus à Louviers, Clinique de Louviers, Porté de l'Eau Louviers, Joffre Ouest Louviers. Une carte d'abonnement est disponible pour les jeunes et les adultes. Sinon il faut compter 1 € pour heure de transport.

Renseignements au : 02 32 40 44 44.

Les chenilles processionnaires

Les chenilles processionnaires du pin ou du chêne se répandent sur tout le territoire Français et colonisent ces arbres en faisant des nids ressemblant à des toiles d'araignées. Ils contiennent de nombreuses chenilles. Cette espèce est recouverte de poils urticants pour l'homme ou les animaux domestiques. Il est donc fortement conseillé de ne pas secouer ces nids car les poils pourraient se loger dans vos yeux, vos voies respiratoires ou sur votre peau, provoquant de fortes démangeaisons.



Si vous n'êtes pas en capacité de détruire un nid qui se serait installé chez vous, vous pouvez avoir recours à une société spécialisée dans l'éradication des frelons asiatiques et des chenilles processionnaires.

Trouver un professionnel :

<https://chenilles-processionnaires.fr/societe/27-Eure>

<http://www.frelonasiatique27.fr/>

Les chemins communaux



Les chemins ruraux sont la propriété privée de la commune. Ils desservent des parcelles de terrains de part et d'autre. Ils peuvent être nommés de différentes façons, telles que CR (chemin rural), CV (chemin vicinal), VC (voie communale).

La VC est une route desservant la commune entre ses différents hameaux et/ou quartiers.

Le CV ou CR est un chemin de terre desservant des parcelles de bois ou agricoles.

La DMD 27

La DMD 27 (Délégation Militaire Départementale) est une unité élémentaire interarmées rattachée au groupement de soutien de Rennes pour la gestion de son personnel. Son soutien commun est essentiellement assuré par la base de défense 105 d'Evreux.

Personne ne peut barrer un chemin CR ou CV de quelque manière que ce soit. La seule personne habilitée à le faire c'est le maire, via un arrêté municipal. Il est toutefois contraint de laisser les riverains accéder à leurs parcelles, ainsi que les services de sécurité incendie et de secours.

Toute personne qui entrave la circulation sur ces voies sera poursuivie par la commune qui portera plainte auprès de la gendarmerie.

Il est vrai cependant que des arrêtés peuvent être pris par les communes pour interdire la circulation des véhicules motorisés sur certains chemins ruraux, mais cela implique de les faire respecter. Or on constate souvent que des riverains s'insurgent contre leur maire pour le non-respect de cette interdiction, les sommant « de faire quelque chose ». Mais il est difficile de les faire respecter car les petites collectivités ne disposent pas d'une police municipale et la gendarmerie ne peut pas surveiller ces sentiers en permanence.

Le délégué militaire départemental est le commandant de la base de défense, soit au niveau de l'Eure, le chef de la BA 105, le Colonel Lefloch. Il est assisté d'un délégué militaire départemental adjoint.

Les missions réalisées sont suivies par les patrouilles sentinelles déployées sur le territoire de l'Eure. Il remonte les

informations et renseignements aux autorités dont il dépend et assure le soutien logistique et opérationnel. Il est le conseiller militaire du Préfet et l'informe des besoins spécifiques des armées en matière de sécurité en cas d'engagement.

Toutes les communes du département sont dotées d'un correspondant défense, désigné par le conseil municipal.

A la Vacherie c'est le maire qui remplit cette fonction. Ils assistent chaque année aux réunions de la DMD27. A cette occasion, les projets nouveaux, le matériel, les infrastructures et les unités militaires de la base leurs sont présentés.

Les municipalités concourent au recensement des jeunes Française et Français

dès qu'ils atteignent l'âge de 16 ans. Il s'agit d'une démarche obligatoire à effectuer en mairie par les concernés eux-mêmes ou leurs parents. C'est à partir des données récoltées lors de cette formalité que les jeunes sont ensuite convoqués à la journée de défense et citoyenneté au cours de laquelle ils reçoivent des informations sur les questions de défense, complétées par une initiation au secourisme. Sans cette démarche le jeune ne pourra se présenter à aucun examen, que ce soit pour le permis de conduire ou dans l'éducation.

La DMD27, se déplace également dans les écoles primaires afin d'encourager le devoir de mémoire chez les enfants. Cette délégation explique aux jeunes comment s'engager dans l'armée et pourquoi.

LA DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer)

Le 24 mai 2023 nous avons accueilli l'association des Maires Ruraux de l'Eure, présidée par Mme Laurence Bussière également maire de Daubeuf-la-Campagne. A cette occasion le Directeur de la DDTM avait été invité afin de présenter la nouvelle loi sur le ZAN (*zéro artificialisation nette*). Une trentaine de maires se sont déplacés à la Vacherie, dont un du Calvados,



pour assister à cette présentation.

Cette loi prévoit notamment une diminution de 50 % des terres urbanisables d'ici 2030. Les autoroutes, voies ferroviaires et zones économiques ne seront pas prises en compte. Les plus impactées seront les communes rurales. Ce sont les Régions et les

Agglomérations qui distribueront les enveloppes pour chaque commune.

Par exemple : Un terrain comportant une construction et de la Pelouze correspond à une zone artificialisée. Mais si une partie du terrain comprend un verger ça devient une zone naturelle non artificielle.

On ne parle pas forcément d'artificialisation par le bitume ou le béton, mais de la manière dont sont aménagées les surfaces urbanisées.

Aujourd'hui on s'aperçoit que les communes qui ont déjà beaucoup urbanisé dans les années passées sont prioritaires pour le développement des constructions. Il est bien sûr indispensable de réduire la consommation des terres agricoles. Toutefois les dents creuses sont actuellement considérées comme constructibles et sont bien souvent trop petites pour être exploitées par les agriculteurs, du fait de la législation qui interdit les traitements à moins de 5 mètres des constructions limitrophes, ne laissant ainsi qu'une partie trop étroite pour être exploitée par les agriculteurs. Avec la loi ZAN, ces parcelles pourraient être laissées en friche, car devenues inconstructibles et trop petites pour les cultiver, ce qui implique aussi des nuisances pour les riverains.

Notre territoire

Notre territoire, la région Normandie, consacre 69% de sa superficie à l'agriculture, ce qui en fait une des trois Régions de France où la part de l'agriculture est la plus grande. Sa situation géographique à proximité de la mer, l'oriente naturellement vers l'export. Le port de Rouen est d'ailleurs le premier port européen d'exportation de céréales. La Région Normandie dispose aussi d'un patrimoine riche et varié.

Deux millions d'hectares sont ainsi consacrés à l'agriculture. Les céréales couvrent 32% du sol, dont le blé 472000 hectares, l'orge 120000 et le maïs 370000.

La France exporte 50 % de sa production de céréales. C'est le 6^{ème} exportateur de céréale au monde. La Normandie compte 26000 exploitations agricoles dont 14700 cultivent des céréales. Elle comprend 19 moulins, 2 malteries, 1 semoulerie, 18 sites de production d'aliments pour le bétail et une production d'éthanol. La filière céréales de Normandie représente 33700 emplois.

L'agriculture et les forêts sont les seuls secteurs économiques qui captent plus de Co2 qu'ils n'en émettent. Toutes céréales confondues cultivées en Normandie captent 17.1 mégatonnes eq Co2. Entre deux cultures il faut semer des plantes pièges à nitrates ou installer des couverts végétaux. Le long des cours d'eau et fossés il faut mettre en place des bandes enherbées. Dans les zones classées Natura 2000, il est recommandé de planter des haies. 1 km de haies capte de 500 à 900kg de Co2 par an.

La filière céréales multiplie les initiatives en faveur de l'entretien des paysages, de la préservation des sols et de la biodiversité. L'agriculture participe ainsi à la limitation de Co2 dans l'atmosphère et donc au réchauffement climatique.

Saviez-vous qu'avec un hectare de blé on produit 25000 baguettes de 250 grammes, ou 140000 bouteilles de bière de 25 cl, avec un hectare d'orge de brasserie ?

La France est autosuffisante en matière de produits agricoles. Elle exporte même dans le monde entier, ce qui contribue au PIB du pays.

Toute l'agriculture céréalière et l'élevage travaillent aux nouvelles méthodes pour minimiser leur impact sur la pollution et le réchauffement climatique.

Panneau Pocket arrive à La Vacherie

Panneau Pocket est une application mobile qui permet aux collectivités de transmettre des alertes, des actualités locales, des messages de prévention....

Si vous souhaitez rester informé n'hésitez pas à télécharger l'application !

Panneau Pocket

La commune s'équipe de l'application PanneauPocket. Téléchargez-la pour recevoir nos informations !

Me commune
01244
info@vacherie.com 12345678

La Mairie à votre écoute !
Dangers sur la vallée, problème d'entretien piscine... définitivement essai téléphonique ou tout autre moyen.
Vos signalements sont précieux. Tous les citoyens peuvent être remerciés pour observations, demandes ou remarques par mail : info@vacherie.com ou par téléphone : 01244 12345678. Votre avis est apprécié. Merci pour votre engagement citoyen des citoyens.

INFOS ALERTES AGENDA

✓ **Gratuit**
✓ **Anonyme**
✓ **Sans Publicité**

Disponible aussi depuis un ordinateur sur app.panneaupocket.com

Suivez le guide pour télécharger simplement l'application et recevoir nos actualités en temps réel

ETAPE 1
Ouvrez le store de votre téléphone ou tablette :
Tapez ensuite "PanneauPocket" dans la barre de recherche puis cliquez sur "Installer". L'application est gratuite !

ETAPE 2
Une fois l'application PanneauPocket ouverte, recherchez la commune, le code postal ou cliquez sur "Autour de moi".

ETAPE 3
Enfin, cliquez sur le ❤️ pour ajouter la commune à vos favoris et recevoir les notifications. Bonne utilisation !

Encore plus simple, scannez pour télécharger l'appli !

Association « Les joyeux Vacquerois »

Depuis le 1^{er} septembre 2023 une association a vu le jour à la Vacherie. Celle-ci a été créée par plusieurs habitants de la commune. La Présidente est Madame Michelle Dumaine, demeurant à Carcouët. La commune a mis à la disposition de l'association la salle de l'ancienne mairie afin que les adhérents puissent s'y retrouver autour de jeux de société, tels que jeux de cartes, triomino, scrabble et bien d'autres. Pour pouvoir participer il faut être adhérent et donc payer une cotisation de 15 € pour l'année.

C'est ainsi pour les participants, l'occasion de se retrouver ou de rencontrer ses voisins et des personnes habitants les autres hameaux de la commune.

Cette association pourra évoluer dans le temps en organisant d'autres activités.



Pour tout renseignement s'adresser à :

Madame Michelle Dumaine : 06 34 20 51 36

Monsieur Jean-Luc Guittard : 06 69 58 39 07

Monsieur Claude Hector : 06 10 15 55 47

Les rencontres ont lieu tous les 2^{ème} et 4^{ème} mercredi de chaque mois de 14h à 17h30, sauf les jours fériés et la période entre Noël et le jour de l'an.

Calendrier année 2024 des activités de l'association - Salle de la Mairie

<u>Janvier 2024</u> 10 janvier 24 janvier	<u>Février 2024</u> 14 février 28 février	<u>Mars 2024</u> 13 mars 27 mars
<u>Avril 2024</u> 10 avril 24 avril	<u>Mai 2024</u> 22 mai	<u>Juin 2024</u> 12 juin 26 juin
Juillet 2024	Aout 2024	<u>Septembre 2024</u> 11 septembre 25 septembre
<u>Octobre 2024</u> 9 octobre 23 octobre	<u>Novembre 2024</u> 13 novembre 27 novembre	<u>Décembre 2024</u> 11 décembre



L'entretien des haies

Si vous êtes propriétaire d'un terrain bordé d'une haie en limite du domaine public, il vous incombe de la tailler au moins deux fois par an. Comme vous le savez, les rues et les trottoirs de nos villages ruraux, sont étroits et les débordements des végétaux gênent la libre circulation des piétons et des véhicules, parfois même, la visibilité, ce qui représente un danger.



Pensez à nos enfants qui prennent le bus et qui sont parfois obligés de marcher sur la route pour éviter des ronces qui ont pu pousser à travers une haie mal entretenue. Leur sécurité est alors menacée, d'autant plus qu'en cette saison notamment, il fait souvent nuit au moment où ils doivent passer.

N'attendez pas que je sois contraint, suite à des plaintes des usagers, de vous envoyer un courrier vous demandant d'effectuer une taille. Le civisme passe aussi par là.

Adapter son logement



L'âge aidant, nous perdons de la motricité, notre corps s'use, c'est ainsi. Cela engendre parfois des difficultés pour rester chez soi. Pourtant de nombreuses personnes souhaiteraient pouvoir rester autonome chez elles. Il existe aujourd'hui des solutions pour adapter son logement afin de pouvoir continuer à y vivre. L'aménagement d'une salle de bains accessible en chaise roulante, l'installation d'un monte escalier ou encore d'une rampe d'accès à son logement sont des travaux qui peuvent bénéficier d'aides financières.

L'organisme SOLIHA est là pour faire un diagnostic des travaux à réaliser et s'occupe des démarches pour obtenir des subventions.

Attention ! Ne pas commencer les travaux avant l'obtention des subventions.

N'hésitez pas à les contacter au 02 32 39 84 00. Les bureaux sont situés 20 rue Joséphine à Evreux.



Nos artisans

ANNE Serge - Maçonnerie –Terrassement-travaux divers

21, rue de la Mairie « Verdun » TEL : 02.32.50.42.89 ou 06.89.06.38.32

ARMONY Décor Peinture - Tous types de peintures Int-ext – décoration

17, route d'Hondouville « La Vacherie » TEL : 02.32.50.47.96 ou 06.83.66.12.06

BRUN François - Élagage – Ramonage -taille de haies

2c, Route d'Amfreville « la Couette- Verdun » TEL: 06.10.32.55.76 ou 06.15.36.66.95

PIEDEFER Olivier - Charpente-Escalier

23, route d'Emalleville « Carcouët » TEL : 02.32.34.38.09 ou 06.60.54.38.09

Xavier BOXBERGER - BX DETAILING - nettoyage automobile.

20, route d'Amfreville - 06.10.40.09.30

THOMMERET olivier « Téci » - Charpente bois, couverture et isolation écologique

4b, rue du Calvaire « Carcouët » TEL : 06.86.96.17.16

DISMA Daniel – Apiculteur

5, route d'Hondouville « Verdun » TEL : 02 32 40 78 73

ONIP-SAFE - Fabricant de peinture, vernis, produits assimilés.

9 Route d'Hondouville « La Vacherie » TEL : 02.32.50.90.13

MESSANT Grégory – Plomberie – Chauffage – Ventilation – Salle de bains

11 rue de la mairie « Verdun » TEL : 06.22.69.15.13

M. BERCHER – Artisan Mécanicien Réparateur Automobile

4 Impasse des Perrais - TEL : 06.78.74.50.20

Julie TROUSSIER - Instants d'évasion – Esthéticienne à domicile

3B, chemin du Gros Chêne « Verdun » TEL : 06.27.84.97.72

Mme. BOULANGER Jennifer – EFFET ZOOM, photographe

15, rte d'Hondouville - TEL : 06.59.61.35.90.

M. Pierre TULOUP - A2TP – Terrassement / maçonnerie.

14 route d'Hondouville – 06.78.03.57.24

Vanessa GELAND - Professeur de piano, de chant, de chorale adulte et enfant.

21, route d'Emalleville - 06.25.25.58.26.

BERCHER Laëtitia – Assistante maternelle agréée

4, Impasse des Perrais – 06.37.95.88.08

Mme Marjory AUBERT – Réflexologue et conseillère en homéopathie

A domicile ou au cabinet : 38 rue de Louviers 27400 Acquigny.

Tel : 06.24.72.07.98 - mail : reflexbienetre.marjory@gmail.com

Happy

Notre recette

Saucisson à cuire au Paradis (ou Beaujolais)

Ingrédients pour 2 à 3 personnes :

- 150 gr de saucisson à cuire par personne,
- 1 gros oignon ou 3 petits
- Thym, Laurier

Préparation :

- Préchauffer le four à 200°
- Piquer les saucissons avec une fourchette, les mettre dans un plat au four et les faire dorer sur les 2 faces,
- Une fois dorés, les retirer du four.
- Couper les oignons dans le plat,
- Ajouter du thym et du laurier,
- Verser à mi-hauteur du Paradis ou du Beaujolais.
- Faire cuire environ 30 mn,
- Couper les saucissons en rondelles et les faire mijoter dans une cocotte sur le feu pendant quelques minutes.
- Servir avec des pommes de terre vapeur et une salade verte.



Bon appétit !

